

2023 - CANDIDAT(E)

NOM / Prénom.....

Nom d'épouse :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../..... Sexe : Femme Homme

Ville de naissance

Pays de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle :

Adresse :

.....

Téléphone portable (GSM) :

Courriel/e-mail :

3 enveloppes à joindre au dossier :

1 au format A4, 2 au format C5, avec adresse du candidat et timbrées au tarif normal : **OUI / NON**

2023 - DELF-TOUT PUBLIC - DALF - 9 SESSIONS :

	<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> B2	<input type="checkbox"/> C1
JANVIER	18/01/23	18/01/23	19/01/23	19/01/23	
FÉVRIER	15/02/23	15/02/23	16/02/23	16/02/23	
MARS	22/03/23	22/03/23	23/03/23	23/03/23	
MAI	24/05/23	24/05/23	25/05/23	25/05/23	26/05/23
JUIN	21/06/23	21/06/23	22/06/23	22/06/23	
AOÛT	23/08/23	23/08/23	24/08/23	24/08/23	
OCTOBRE	11/10/23	11/10/23	12/10/23	12/10/23	
NOVEMBRE	15/11/23	15/11/23	16/11/23	16/11/23	
DÉCEMBRE	06/12/23	06/12/23	07/12/23	07/12/23	

 Pourquoi souhaitez-vous passer l'examen DELF ?

.....

Attention :

- ✓ Les dates mentionnées ci-dessus correspondent aux épreuves collectives. L'épreuve « d'oral individuel » pourra avoir lieu un autre jour, entre le premier et le dernier jour ouvrable du mois de la session choisie.
- ✓ Les inscriptions sont **clôturées 3 semaines avant** la date d'examen.
- ✓ Une passation C2 ou C1 supplémentaire peut être organisée à la demande de groupes universitaires / grandes écoles

2023 - MESURES RELATIVES AU COVID-19

Le centre d'examen EPFF respecte toutes les normes en vigueur en 2023 concernant les mesures d'hygiène relatives au COVID.

2023 - NOTE INFOMATIVE : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

France Education International (CIEP), le Rectorat de l'Académie Aix-Marseille et le Centre d'examen d'ESPACE PEDAGOGIE FORMATION France (EPFF), disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les candidats des examens du DELF et du DALF selon la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2005 paru au Journal Officiel de la République française du 17 juillet 2005).

Les informations enregistrées lors des inscriptions sont réservées à l'usage des services mentionnés ci-dessus et ne peuvent être communiquées qu'à l'intéressé.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant.

En conséquence, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser :

- ✓ jusqu'à la communication des résultats, au centre d'examen où vous passez vos épreuves : EPFF, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 MARSEILLE ;
- ✓ par la suite au CIEP / France Éducation International à l'adresse suivante : France Éducation International-CIEP/ Bureau DELF-DALF 1, rue Léon Journault, 92310 Sèvres (France).

Date :/...../.....

Lu et approuvé,
Signature du candidat : _____

NE PAS REMPLIR- CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

TARIFS EXAMENS <input type="checkbox"/> 60 € (A1) <input type="checkbox"/> 75 € (A2) <input type="checkbox"/> 90€ (B1) <input type="checkbox"/> 100€ (B2) <input type="checkbox"/> 130 € (C1)	
+ Frais de dossiers : 15 €	
Paiement des droits d'inscription	<input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> VIREMENT <input type="checkbox"/> ESPÈCES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Annulation, remboursement ou changement de situation

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription ; le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour de la clôture des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le candidat ne pourra pas être remboursé des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel : le candidat peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à delf@epff.eu, accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur

dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. EPFF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles. Si une version en braille d'épreuve est nécessaire, la demande devra être adressée 6 mois à l'avance.

Règlement des examens

Une convocation est envoyée par courrier postal une semaine au plus tard avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif de le signaler par téléphone au 04 91 37 33 24 ou d'écrire à delf@epff.eu.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- ✓ vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- ✓ présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à report ni remboursement ;
- ✓ en cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif : dans ce cas un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement durant toute la durée des épreuves

- ✓ Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur votre convocation et sur votre attestation d'inscription, le jour de l'examen ;
- ✓ Toute erreur non signalée le jour de l'examen ne sera plus corrigée par la suite ;
- ✓ Crayon à papier, gomme et Blanco interdits. Vous devez écrire au stylo noir ou bleu ;
- ✓ Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- ✓ Téléphones portables, montres connectées et tout appareil électronique interdits ;
- ✓ Dictionnaires interdits (sauf C1/C2) ;
- ✓ Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves.

Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre examen.

Retrait des résultats

- ✓ Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- ✓ Attestation de réussite ou résultats : environ entre 3 semaines et 1 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Diplôme : environ 3 à 4 mois après l'examen, à retirer sur présentation d'une pièce d'identité originale à EPFF ;
- ✓ Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite au bureau des examens. Le document erroné devra être remis au bureau des examens pour destruction ;
- ✓ En cas d'impossibilité de retirer votre résultat, vous pouvez laisser des enveloppes timbrées à votre nom, adresse en cours (2 enveloppes sont nécessaires, une de format A5 pour le relevé de notes et une cartonnée de format A4 pour le diplôme) ou écrire une procuration pour autoriser une personne à retirer votre résultat. Celle-ci devra se munir de la procuration, de la copie de votre pièce d'identité, de sa pièce d'identité originale
- ✓ **Le diplôme ne permet en aucun cas de préjuger de l'acceptation ou du rejet de votre dossier auprès de la préfecture ou des administrations.**



Rejoignez-nous sur
**Facebook : DELF EPFF ou
DELF EPFF MARSEILLE**



CONDITIONS GÉNÉRALES

En m'inscrivant, je suis informé que les droits d'inscription **ne sont pas remboursables après la clôture de l'inscription**, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis. **J'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte.**

Date :/...../.....

Signature du candidat :

INFORMATIONS PRATIQUES & UTILES

■ **Lieu de passation des examens : 21 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille. 1^{er} étage. Tél. 04 91 37 33 24**

■ **Nombreux restaurants et snacks à proximité**

■ **Accessibilité personnes handicapées**



Accès : -Métro ligne 1 : Estrangin Préfecture
-Tramway ligne 3 direction Castellane : arrêt Place de Rome
-Bus : 54-60-61-80-81-49-41

+ 2 parkings payants à proximité : « Monthyon » et « Indigo Marseille Préfecture »

- ✚ Si vous n'avez pas reçu de convocation postale 1 semaine avant la date d'examen, appelez-nous vite au 04 91 37 33 24
- ✚ Venez ½ heure avant l'heure de l'épreuve collective annoncée sur votre convocation. Un retard, même d'1 minute, annulera votre passation.
- ✚ Après clôture des inscriptions, les droits d'inscription ne sont plus remboursables. Il faudra remettre un justificatif (médical ou professionnel) pour reporter votre examen à une autre date.
- ✚ En fonction des flux d'inscriptions, l'oral individuel peut avoir lieu quelques jours avant ou quelques jours après l'épreuve collective. Sauf pour les Résidents hors Marseille. La convocation vous signifiera les dates et horaires de votre passation.